

**EN CAS D'URGENCE****INCENDIE / EXPLOSION****POUR TOUT DEPART D'INCENDIE**

• Couper ou évacuer toute source combustible dans la mesure du possible (fermeture de vannes) ou évacuer tout matériau ou substance inflammable de la zone (palettes, produits, papiers...)

• Donner l'alerte

• Attaquer le feu avec les extincteurs les plus proches sans prendre de risque:
- Enlever la goupille
- Attaquer le feu à la base
- Si possible demander l'aide d'un autre travailleur



• Feu d'hydrocarbure ou de bitume : extincteur à poudre ou à mousse ; **Jamais d'eau sur le bitume !**



• Feu électrique extincteur à neige (CO₂)

EN CAS D'AGGRAVATION

• Faire éloigner les véhicules de la zone

• Appeler les pompiers suivant les instructions ci-dessous

• Couper toutes les énergies du site (électricité, gaz...)

• Rassembler l'ensemble des travailleurs au point de rassemblement



• Accueillir les pompiers et leur faire un résumé de la situation

FUITE DE GAZ**EN CAS D'ODEUR DE GAZ**

• Aérer la pièce

• Fermer les vannes de gaz

• Éviter toute étincelle (interrupteur, téléphone portable allumé, briquet...)



• Couper l'alimentation du site

• Evacuer et baliser la zone



• Contacter les pompiers depuis un endroit éloigné de la fuite suivant les instructions ci-dessous

N° A APPELER

Responsable du site : LIANTS CHARENTAIS – 05-45-81-19-27

Pompiers : 18

SAMU : 15

INSTRUCTIONS EN CAS D'APPEL

• Motif de l'appel (incendie, blessure, épandage...)

• Actions entreprises et situation actuelle (Etat du blessé, soins entrepris, zone du sinistre...)

• Adresse du site

• Numéro de téléphone à contacter pour être joint

• Faire répéter les informations par les services de secours et raccrocher le dernier

• Accueillir les secours sur une zone déterminée facilement repérable par les secours (entrée du site, rond point...)

ADRESSE DU SITE

EIFFAGE CHARENTES – 17700 St Georges Du Bois – 05.46.27.97.00

DEBORDEMENT / EPANDAGE**EN CAS DE FUITE**

• Stopper l'opération en cours :
- Fermer les vannes
- Arrêter la pompe
- Arrêter tout remplissage ou transvasement

• Faire barrage au produit écoulé avec du sable, de l'absorbant, les obturateurs d'égout et fermer la vanne du réseau en entrée de séparateur

• Prévenir le responsable du site

• Signaler et baliser la zone d'incident

• Appeler les pompiers si nécessaire suivant les instructions ci-dessous

• Accueillir les pompiers et leur faire un résumé de la situation

TRAITEMENT DE L'EPANDAGE

• Absorber le produit répandu avec : les produits absorbants (papier, poudre...), du sable ou un nettoyant biodégradable

• Stocker et enlever les produits et matériels souillés pour traitement suivant la consigne de gestion des déchets CM41.100

ACCIDENT - INCIDENT**PROTEGER LA VICTIME CONTRE UN DANGER PERSISTANT**

• Soustraire la victime à un danger imminent (ex : couper le courant, stopper la machine, éteindre le chalumeau...)

• Ne jamais déplacer la victime sauf en cas de danger (ex : incendie, asphyxie...)

• Eloigner les autres personnes et mettre en place un balisage efficace

ALERTER

• Prévenir le secouriste présent sur le site

• Appeler les secours suivant les instructions ci-dessous

SECOURIR

• Rassurer la victime et ne pas la laisser seule

• Apporter les premiers secours adéquats

• La couvrir d'une couverture de survie

• Ne jamais la faire boire

**PROTOCOLE DE SECURITE**
Opération de déchargement ou de chargement par
une entreprise extérieure (Code du travail Articles R4515-1 et suivants)Réf: IR 21
Version n°2**ENTREPRISE D'ACCUEIL**

Raison sociale : LCC

Adresse : Boulevard Carnot – 16200 JARNAC

Tel : 05.45.81.19.25

Responsable de site : Monsieur Eric FOUJCTEAU

Signature :

LIANTS CHARENTAIS & Cie
Bis Courtois 16200 JARNAC
Tel: 05 45 81 19 25 - Fax: 05 45 81 75 57
Siret: 582 801 576 00014 - APE: 3914Z

ENTREPRISE EXTERIEURE

Raison sociale :

Adresse :

Tel :

Responsable de l'entreprise extérieure :

Signature :

OPERATION EFFECTUEE	NATURE DU PRODUIT	RISQUES ET DANGERS ASSOCIES
<input type="checkbox"/> Chargement de benne	<input type="checkbox"/> Enrobés de bitume	<input checked="" type="checkbox"/> Projection / déversement
<input type="checkbox"/> Chargement de colis	<input checked="" type="checkbox"/> Emulsion de bitume	<input checked="" type="checkbox"/> Produit à température élevée
<input checked="" type="checkbox"/> Chargement de citerne	<input type="checkbox"/> Bitume fluxé (classe 9 ou classe 3 ADR)	<input type="checkbox"/> Produit corrosif
<input checked="" type="checkbox"/> Dépotage de citerne	<input type="checkbox"/> Bitume (classe 9 ADR)	<input type="checkbox"/> Produit irritant
<input type="checkbox"/> Déchargement de colis sur palette (big-bags, GRV, fûts, bidons, cartons, sacs)	<input type="checkbox"/> Fuel Oil Lourd (classe 3 ADR)	<input type="checkbox"/> Produit inflammable
<input type="checkbox"/> Déchargement de benne	<input type="checkbox"/> Fuel Oil Domestique (classe 3 ADR)	<input type="checkbox"/> Produit explosif
	<input type="checkbox"/> Amine (classe 9 ou classe 8)	<input type="checkbox"/> Explosion
	<input type="checkbox"/> Acide chlorhydrique	<input type="checkbox"/> Produit toxique
	<input type="checkbox"/> Chlorure de calcium	<input type="checkbox"/> Produit nocif
	<input type="checkbox"/> Latex	<input type="checkbox"/> Produit dangereux pour l'environnement
	<input type="checkbox"/> Déchets	<input type="checkbox"/> Risques liés aux poussières
	<input type="checkbox"/> Eaux usées (séparateur hydrocarbure)	<input checked="" type="checkbox"/> Travail en hauteur (ouverture de trou d'homme, montée du chauffeur dans une benne...)
	<input type="checkbox"/> Huile de vidange	<input type="checkbox"/> Manutention manuelle de charge
	<input type="checkbox"/> Fluxant	<input checked="" type="checkbox"/> Manutention mécanisée de charge
	<input type="checkbox"/> Granulats et/ou blancs de poste	<input checked="" type="checkbox"/> Chute d'objet (Granulats, Enrobés, flexible, bras de chargement)
	<input type="checkbox"/> Filler	<input checked="" type="checkbox"/> Circulation de véhicule / d'engin
	<input type="checkbox"/> Gaz de Pétrole Liquéfié (classe 2 ADR)	<input checked="" type="checkbox"/> Manipulation d'outils
	<input type="checkbox"/> Bouteilles de gaz	<input checked="" type="checkbox"/> Chute de plain-pied
	<input type="checkbox"/> Additifs (oxyde de fer, fibres diverses)	<input checked="" type="checkbox"/> Risques liés aux machines du site
	<input type="checkbox"/> GNR	
	<input type="checkbox"/> Autres :	

MATERIELS, EQUIPEMENTS ET DOCUMENTS PRESENTS POUR L'OPERATION OU POUR LE TRANSPORT

ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE EXTERIEURE
<input checked="" type="checkbox"/> Pompe d'aspiration	<input checked="" type="checkbox"/> Véhicule conforme aux exigences de la réglementation
<input type="checkbox"/> Potence de levage de flexible	<input checked="" type="checkbox"/> Citerne conforme aux exigences de la réglementation
<input type="checkbox"/> Flexible à demeure	<input type="checkbox"/> Signalisations et étiquetages conformes aux exigences réglementaires (ADR, code du travail)
<input type="checkbox"/> Douche de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/> Formation(s) adaptée(s) du chauffeur
<input type="checkbox"/> Vidéosurveillance du poste	<input type="checkbox"/> Equipements de bord : pelle, protection de plaque d'égout, liquide de rinçage pour les yeux, baudrier fluorescent, appareil d'éclairage portatif, réservoir collecteur en plastique, écran facial, paire de gants de protection, deux signaux d'avertissement autoporteur, cale de roue adaptée
<input type="checkbox"/> Extincteur 50kg sur l'aire de dépotage	<input checked="" type="checkbox"/> Moyens d'extinction conformes aux exigences de la réglementation ADR
<input checked="" type="checkbox"/> Podium de chargement	<input type="checkbox"/> Haillon de déchargement
<input checked="" type="checkbox"/> Obturateur de plaque d'égout	<input type="checkbox"/> Flexible de dépotage
<input type="checkbox"/> Interphone	<input type="checkbox"/> Consigne écrite (réglementation ADR)
<input type="checkbox"/> Système anti-colmatant	<input type="checkbox"/> Bon de livraison
<input type="checkbox"/> Quai de bâchage	<input type="checkbox"/> Document de transport (réglementation ADR)
<input type="checkbox"/> Quai de débâchage	<input type="checkbox"/> Pompe de dépotage sur porteur
<input type="checkbox"/> Chariot de manutention	<input checked="" type="checkbox"/> EPI obligatoires pour l'opération effectuée (voir consigne jointe)
<input type="checkbox"/> Douche avec lave-œil	<input checked="" type="checkbox"/> FDS du produit transporté
<input type="checkbox"/> Chargeur à godet	
<input checked="" type="checkbox"/> Bon de livraison	
<input type="checkbox"/> Document de transport (réglementation ADR)	
<input checked="" type="checkbox"/> Consigne sur le site (Mode opératoire)	

INFORMATIONS DIVERSES

Les horaires d'ouverture du site sont : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf disposition particulière)

Le responsable de l'entreprise extérieure informe ses chauffeurs des dispositions contenues dans ce protocole de sécurité notamment :

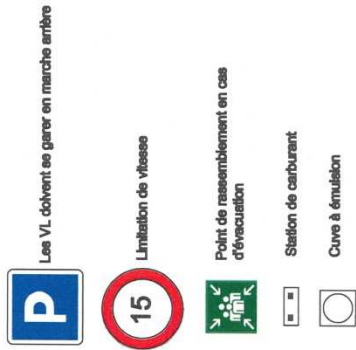
- Le contenu de la consigne de dépotage, de déchargement ou de chargement jointe

- Le contenu de la consigne intitulée « En cas d'urgence » jointe

- Le possible contrôle du chauffeur (audit) par un représentant du site

- L'obligation d'aviser le site en cas d'incident ou d'accident durant l'opération ou après tout départ du site

- L'obligation de respecter les règles de circulation mises en place sur le site (plan de circulation, limitation de vitesse, port obligatoire du gilet de sécurité routière, zones de stationnement, voies piétonnes...)



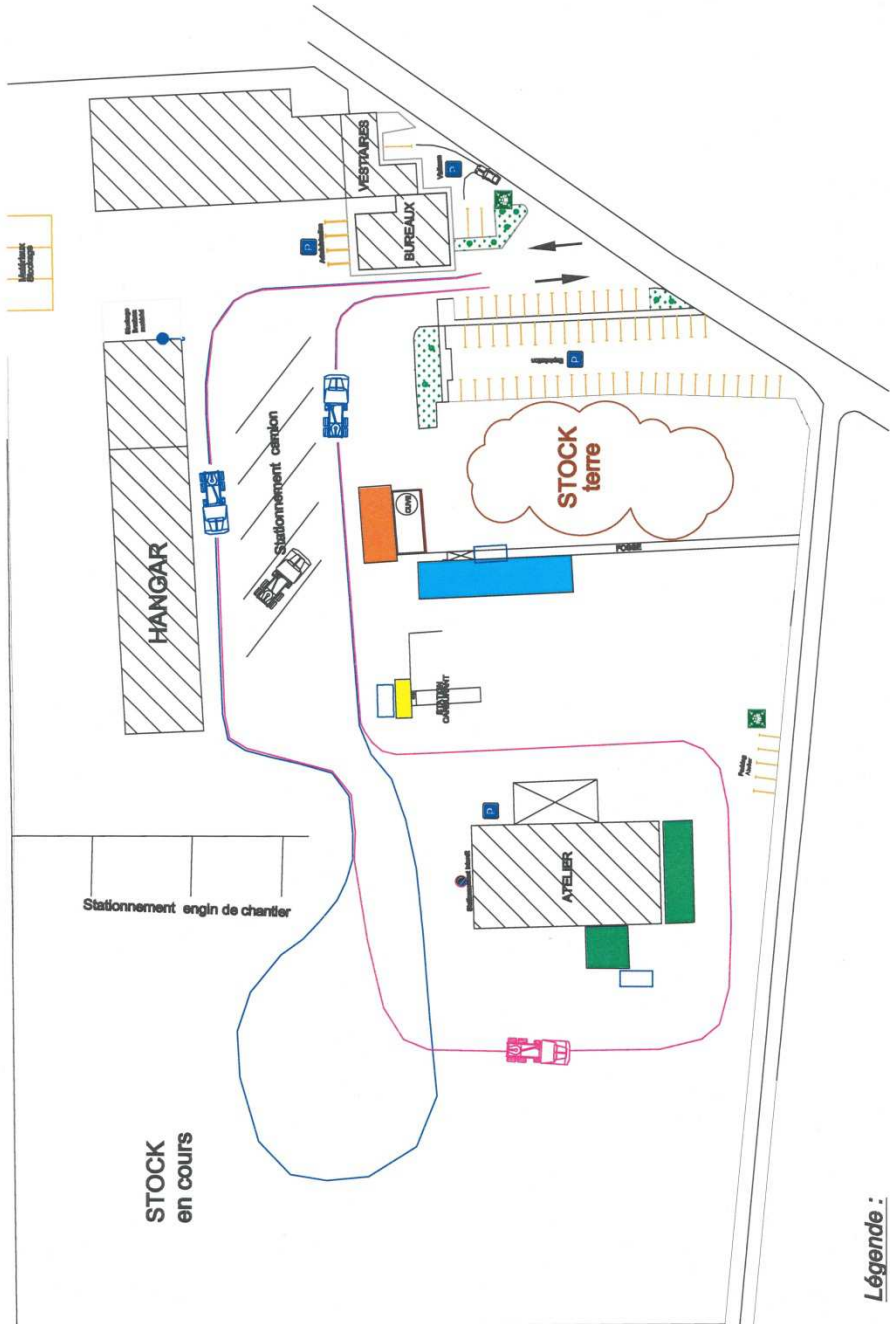
Les VL doivent se garer en marche arrière

Limitation de vitesse

Point de rassemblement en cas d'évacuation

Station de carburant

Cuve à émulsion

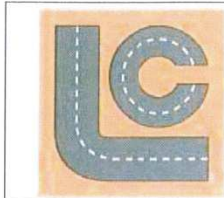


Accès cuve à émulsion et carburant
Accès réservé à l'atelier et livraison atelier
Accès parking visiteur

AIRE DE TRI SELECTIF DES DECHETS
AIRE DE CHARGEMENT ET DE DEPOTAGE D'EMULSION
AIRE DE LAVAGE
SEPARATEUR D'HYDROCARBURE

Légende :

! Pour les interventions de maintenance, Plan de prévention et/ou permis de travail obligatoire



CONSIGNE DE CHARGEMENT D'EMULSION DE BITUME PAR TROU D'HOMME

Dépôt de St Georges du bois

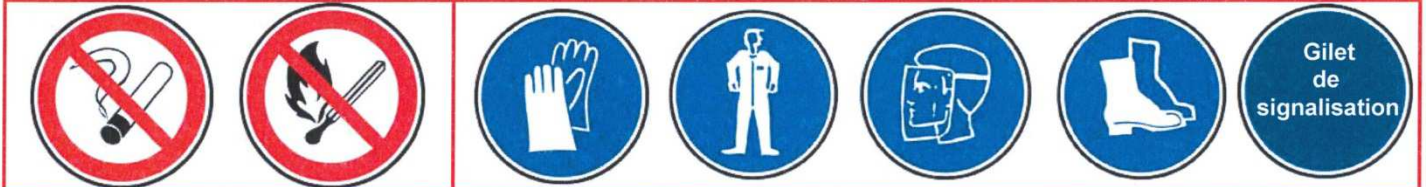
Réf. CM21.103r

Version n°1

RAPPEL



- Il est interdit de quitter le poste de chargement durant l'opération de chargement.
- Il est interdit de fumer ou de faire du feu sur les lieux de chargement.
- Toute personne assistant au chargement doit être équipée des moyens de protection individuelle adaptés (vêtements, gants, écran facial, chaussures de sécurité...).
- Il est interdit de jeter ou de laisser tout déchet sur le site – respecter le site.



RESPECTER LA CHRONOLOGIE SUIVANTE

<i>A votre arrivée</i>	Demander la clé d'autorisation de chargement auprès du responsable du site Vous équiper des protections individuelles obligatoires pour le chargement
<i>Préparation du chargement</i>	Descendre la passerelle jusqu'à ce qu'elle repose sur votre citerne NE JAMAIS MONTER SUR LA PASSERELLE MOBILE PENDANT SA DESCENTE DEPRESSURISER VOTRE CITERNE Ouvrir le trou d'homme de votre citerne Enlever le pot à égouttures disposé sur le bras ET LE VIDER DANS VOTRE CITERNE Baisser le bras de chargement dans votre citerne à l'aide du treuil (bouton descente)
<i>Chargement</i>	Insérer la clef sur la boîte à bouton en bas de la passerelle et mettre sur marche Vérifier que le voyant de l'automate sur la boîte à bouton est allumé sinon appuyer sur initialisation Maintenir appuyer le bouton « marche » de la boîte à bouton (les vannes s'ouvrent automatiquement) Surveiller le chargement
<i>Fin de chargement</i>	Relâcher le bouton « marche » de la boîte à boutons Relever le bras de manière à remettre le seau à égouttures à son extrémité. Fermer le trou d'homme Placez vous sur la parie fixe du podium Relever le bras en position haute jusqu'à l'arrêt automatique La purge de la tuyauterie est automatique RELEVER LA PASSERELLE NE JAMAIS RESTER SUR LA PASSERELLE MOBILE PENDANT LA MONTEE Redonner la clé d'autorisation de chargement au responsable du site
<i>En cas de problème</i>	Stopper le chargement au moyen d'un des arrêts d'urgence sur le poste Contacter LIANTS CHARENTAIS AU / 05-45-81-19-27

MERCI DE NE PAS UTILISER DE GANTS SOUILLES SUR LES BOUTONS : PENSEZ AU SUIVANT !